

Le 15 mars 2021

Chers parents, tutrices, tuteurs et membres du personnel

OBJET : Cas confirmés ou probables de COVID-19 à l'École Jean-Paul II

La présente lettre a pour but de vous informer que Santé publique Sudbury et districts nous a avisés qu'un cas confirmé de COVID-19 avait été signalé dans notre école. La personne est en isolement et Santé publique la surveille pendant que l'enquête se poursuit.

Puisque cette situation fait actuellement l'objet d'une enquête, veuillez continuer de consulter le site Web du Conseil scolaire catholique Nouvelon pour obtenir des renseignements à jour. Si vous avez des questions au sujet de ces renseignements, veuillez appeler la direction de l'école Jean-Paul II au 705-897-4434. Au moment de la rédaction, voici le groupe qui était renvoyé jusqu'au 24 mars, 2021, inclusivement :

- **Groupe 7^e année A**

Par conséquent :

- **Votre enfant doit rester chez lui et s'isoler** jusqu'au **24 mars 2021**, inclusivement, sauf indication contraire de Santé publique Sudbury et districts.
- Votre enfant devrait chercher à **passer un test de dépistage de la COVID-19** entre le 17 mars et le 19 mars. S'il est symptomatique ou s'il le devient à un moment donné, il devrait chercher à passer un test dès que possible.
- Même **s'il obtient un résultat négatif à un test de dépistage**, il doit **rester chez lui et s'isoler** jusqu'au **24 mars**, inclusivement.
- Pendant sa période d'isolement, toutes les autres personnes qui vivent chez vous devraient **rester à la maison** sauf pour des raisons essentielles, comme aller au travail, à l'école ou au centre de garde, ou pour des courses essentielles, comme aller à l'épicerie, à un rendez-vous médical ou à la pharmacie pour passer prendre une prescription.
- **Si votre enfant éprouve même un seul symptôme de la COVID-19**, toutes les personnes qui vivent chez vous doivent **s'isoler** jusqu'à ce qu'il reçoive un résultat négatif à un test de dépistage ou un autre diagnostic d'un fournisseur de soins de santé. S'il n'a **pas** passé de test ou ne reçoit pas d'autre diagnostic, tous les membres de votre ménage doivent s'isoler suivant les directives de Santé publique. Si vous éprouvez des symptômes quelconques, veuillez composer le 705-522-9200, poste 524 afin d'obtenir d'autres directives.

Santé publique continue d'enquêter sur la situation et, s'il décèle des risques pour la communauté scolaire, il pourra ordonner que d'autres mesures soient prises. La situation sera surveillée de près, et nous fournirons des mises à jour en temps opportun via le Portail parents.

Santé publique Sudbury et districts collabore étroitement avec notre école afin de gérer le cas confirmé. Il communiquera avec tous les parents des enfants et tous les membres du personnel de l'école qui ont été identifiés comme ayant eu des contacts étroits avec la personne infectée. Si vous ne recevez pas d'appel de Santé publique Sudbury et districts, veuillez continuer à suivre les conseils généraux qui sont donnés dans la présente lettre.

En général, si votre enfant n'est pas renvoyé de l'école en raison du cas, voici ce qu'il faut comprendre :

- Le fait de simplement croiser une personne infectée dans le couloir n'est pas considéré comme un contact étroit, et le risque de propagation du virus est alors extrêmement faible.
- Continuez d'utiliser l'[outil de dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants](https://covid-19.ontario.ca/depistage-pour-les-ecoles/) (<https://covid-19.ontario.ca/depistage-pour-les-ecoles/>) pour surveiller si votre enfant présente des symptômes et suivez les directives données.

N'oubliez pas de suivre les mesures essentielles en place pour prévenir la COVID-19 :

- Lavez-vous les mains souvent au savon et à l'eau ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
- Éternuez et tousez dans votre manche.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche.
- Restez chez vous et [isolez-vous](#) si des symptômes se manifestent.
- Gardez une distance de deux mètres avec les autres.
- Portez un masque dans les espaces publics intérieurs et à l'extérieur, surtout si la distanciation physique ne peut être respectée.

Il est compréhensible que les parents et les tuteurs se sentent anxieux et que certains choisissent de garder leur enfant chez eux par mesure de précaution. Veuillez en informer l'école si vous choisissez de le faire afin que nous puissions prendre des dispositions pour que l'enseignement se poursuive, autant que possible.

Si vous avez des questions sur la COVID-19 ou sur les mesures prises pour s'y attacher, veuillez consulter <http://www.phsd.ca/laCOVID-19> ou communiquer avec Santé publique Sudbury et districts au 705.522.9200 (1.866.522.9200, sans frais). Afin d'obtenir des renseignements précis sur le cas ou de connaître la réaction de l'école à la situation, veuillez appeler la **direction de l'école**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier,



Paul E. Henry, MStJ, CD, EAO, M.Éd.

c.c.

- Conseillères et conseillers scolaires
- Cadres